

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La société Convis s.c. a introduit une demande d'autorisation relative à un réaménagement de la zone autour de la source d'un affluent du cours d'eau «Kéngelbaach» et changement de l'abreuvoir existant à Biwisch.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-25-0910.

Troisvierges, le 16 octobre 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 9 octobre 2025, no. dossier EAU-AUT-25-0910.

Troisvierges, le 16 octobre 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 03.11.2025)